

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel⁸⁸;

2. *Prie* le Comité de poursuivre ses travaux, en tenant compte des rapports pertinents du Corps commun d'inspection et des commentaires du Secrétaire général à leur sujet⁸⁹, et de présenter un rapport final à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

3. *Prie* le Secrétaire général de consulter le Comité, avant la prochaine session de ce dernier, sur les questions indiquées dans le rapport du Comité;

4. *Prie également* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale ses vues sur le rapport final du Comité;

5. *Décide* d'examiner lors de sa trente-septième session le rapport final du Comité et le rapport y relatif du Secrétaire général;

6. *Prie en outre* le Secrétaire général de maintenir, dans le cadre de la structure administrative actuelle, les mesures intérimaires prévues au paragraphe 4 de la résolution 35/211 de l'Assemblée générale, en attendant la décision que l'Assemblée prendra lors de sa trente-septième session et sans préjudice de ladite décision.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

⁸⁸ *Ibid.*, Supplément n° 44 (A/36/44 et Corr.1).

⁸⁹ Voir A/36/168 et Add.1, A/36/171 et Add.1, A/36/296 et Add.1 et A/36/419 et Add.1.

36/239. Examen spécial du programme de travail en cours de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁹⁰;

2. *Prie* le Comité du programme et de la coordination d'examiner, lors de sa vingt-deuxième session, les incidences qu'auront sur le programme les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport⁹¹ et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

3. *Prie* le Comité des conférences d'examiner les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport⁹¹, relatives aux services de conférence ainsi qu'au contrôle et à la limitation de la documentation et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

4. *Prie* le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner les incidences administratives et financières des propositions du Secrétaire général, y compris celles que pourraient entraîner l'examen auquel procéderont les organes intergouvernementaux mentionnés aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus et leurs recommandations éventuelles, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

⁹⁰ A/36/658.

⁹¹ *Ibid.*, annexes II et III.

36/240. Budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1982-1983 :

1. Un crédit de 1 506 241 800 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble	
1 ^{er} . Politiques, direction et coordination d'ensemble	34 175 000
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>34 175 000</u>
TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	72 862 000
TOTAL, TITRE II	<u>72 862 000</u>
TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation	
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	18 774 200
TOTAL, TITRE III	<u>18 774 200</u>